

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du lundi 6 novembre 2023, tenue à la salle de réunion du Centre Multifonctions à 19h30, au 5, rue de l'Église Ouest, à Sainte-Rita.

Sont présents:

Monsieur Michel Colpron	maire	
Monsieur Jean Gagnon	conseiller	au siège # 1
Madame Christine Charlebois	conseillère	au siège # 2
Monsieur Émile Dubé	conseiller	au siège # 4
Monsieur Pascal Lavoie	conseiller	au siège # 5
Monsieur Danny Michaud	conseiller	au siège # 6

Est absent :

Monsieur Dany Ouellet	conseiller	au siège # 3
-----------------------	------------	--------------

Les membres présents forment le quorum.

Prendre note qu'à moins d'une mention spécifique au contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La session est ouverte à 19h30, par Monsieur Michel Colpron, maire de la municipalité de Sainte-Rita, Madame Sergine Gagnon fait fonction de greffière-trésorière / directrice-générale.

Pour débiter, monsieur Michel Colpron, maire, demande aux conseillers présents de prendre une minute de silence à la mémoire de MONSIEUR Denis Rouleau, résident du rang des Sept-Lacs, décédé le 27 octobre dernier.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et procédure d'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 octobre 2023
4. Rapport des délégations de pouvoir
5. Bordereaux des comptes incompressibles
6. Comptes
7. Transfert de crédit
8. Correspondances
9. Dépôt du deuxième rapport semestriel
10. Dépôt de la liste des taxes dues
11. Dépôt du certificat de vérification mécanique du Freightliner
12. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
13. Attestation des travaux réalisés - TECQ 2019-2023
14. Approbation d'un emprunt temporaire - TECQ 2019-2023
15. Dépôt des tarifs du lieu d'enfouissement pour l'année 2023
16. Dépôt d'examen du rôle d'évaluation en équilibrage -2025-2026-2027
17. Offre du CAPAB -Spectacle Humour/Conférence
18. Campagne des paniers de Noël 2023
19. Offre de service -DHC Avocats 2024
20. Offre de service –Aménagement Lamontagne 2024
21. Rencontre MRC des Basques pour le budget 2024 (Quote-part)
22. Rencontres préparatoires pour le budget 2024 de la municipalité de Sainte-Rita
23. Nomination des représentants aux différents comités
24. Rencontre amicale de Noël
25. Demande du Domaine du Refuge Basque
26. Redistribution du revenu Éolien
27. Résolution d'appui –Modification du nom de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup – Témiscouata – Les Basques

28. Dossier

28.1. Voirie été, hiver

28.1.1. Engagement d'un troisième opérateur d'hiver

28.1.2. Approbation d'achat - GMC Sierra 2010



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

- 28.2. Étangs
- 28.3. Suivi des rencontres, MRC et autres
- 28.4. Comité des Loisirs
- 28.5. Bibliothèque La Biblioritoise
- 28.6. Corporation Premier Jalon
- 28.7. Corporation Touristique
- 28.7.1. Demande du comité 100^{ième} de Sainte-Rita
- 28.8. Cuisine collective
- 28.9. Action municipale et famille
- 28.10. Jardins Rita de Cascia
- 28.11. Cimetièrre l'hÉRITAge de Sainte-Rita
- 29. Varia
- 30. Période de questions
- 31. Clôture de la session

2023-11-06-01

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE l'ordre du jour soit accepté après y avoir ajouté le point suivant aux varia :

➤ **29.1. DEMANDE DE FINANCEMENT –OPÉRATION NEZ ROUGE 2023**
Adoptée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU
2 OCTOBRE 2023

2023-11-06-02

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE le procès-verbal soit adopté tel que rédigé.
Adoptée

4. RAPPORT DES DÉLÉGATIONS DE POUVOIR

Dépôt du rapport de délégation de pouvoir de messieurs Robert Lebel, chef d'équipe, et Charles-Edouard Viau, mécanicien, et de madame Sergine Gagnon, directrice-générale / greffière-trésorière.

5. BORDEREAUX DES COMPTES INCOMPRESSIBLES
Dépôt du rapport des factures incompressibles, au montant de 74 725,69\$.

6. COMPTES
Le bordereau suivant a été soumis à l'attention des membres du conseil :

ATELIER RÉPARATIONS GÉNÉRALES	pièces	335,48 \$
ATELIER SRM	vignette, étiquette, revérification	298,00 \$
BUANDERIE RIVIÈRE-DU-LOUP	salopette, boîte serviette, rouleaux	57,49 \$
UNORIA COOPÉRATIVE	asphalte, visière	440,89 \$
BOUTIQUE FREDHOBBY	batterie, déplacement	212,65 \$
BUROPRO CITATION	copies	168,16 \$
CARREFOUR DU CAMION	pièces	1 397,42 \$
MINISTÈRE RESSOURCES NATURELLES	mutualité	10,00 \$
FQM	plan et devis, surveillance	2 520,18 \$
GAZ-O-BAR	ordinaire sans plomb, fournaise - mazout	2 079,04 \$
ÉPICERIE CHEZ MARLÈNE	eau, bourse chien, bon anni	65,39 \$
LES ENTREPRISES CAMILLE OUELLET	pompe patinoire	3 281,54 \$
ÉQUIPEMENTS SM	brake, plate, huile, lime	166,96 \$
EXCAVATION JEAN-GUY ROY	mandat récupération TPS/TVQ	138,34 \$
EXCAVATION MICHEL GOSSSELIN	voyage 0 3/4	126,01 \$
FRANCE GAGNON	voyage 0 3/4	103,48 \$
GEORGES MORIN	entretien fleurs, printemps, été	335,00 \$
H2LAB	balises	200,00 \$
MACPEK	échantillon eau potable et eaux usées	865,19 \$
MESSER	valve, boulon, écrou, protecteur de roue, ext. de joint...	1 927,04 \$
PURIBEC	acétylène, oxygène, ferrolime	1 294,56 \$
RAY RÉFRIGÉRATION	cartouche, travail, déplacement	312,56 \$
SERVITECH	filtre, maxi-pleat, courroie, entretien préventif	487,47 \$
WURTH	tenu à jour	750,70 \$
	fraise, cylindre, lime, lunette sécurité, filtre...	1 088,40 \$
Total		18 661,95 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;
QUE les comptes au montant de 18 661.95\$ soient approuvés et payés.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 18 661.95\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

2023-11-06-04

7. TRANSFERT DE CRÉDIT

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;
QU' un montant de 24 648,\$ soit autorisé pour les transferts de crédits suivants :

DESCRIPTION	DU	DESCRIPTION	AU	MONTANT
service techn. Puribec eau	241 200 419	analyse eau	241 200 411	500.00 \$
service techn. Eaux usées	241 400 418	analyse eaux usées	241 400 411	1 000.00 \$
cotisation-abonn. Admin.	213 000 494	autres serv. Techn. Admin.	213 000 419	1 100.00 \$
cotisation-abonn. Admin.	213 000 494	entr. Rép. Bureau	213 000 522	3 000.00 \$
formation élus	211 000 454	fournitures bureau	213 000 670	500.00 \$
huile chauff. Hiver	233 000 632	huile chauffage été	232 000 632	250.00 \$
achat sable	232 000 622	immatriculation	232 000 438	345.00 \$
achat sable	232 000 622	achat asphalte	232 000 625	128.00 \$
réparation urgente	232 000 629	oxygène	232 000 639	500.00 \$
entr. Équipements	232 000 526	oxygène	232 000 639	311.00 \$
essence-diesel	232 000 631	entr. Véhicule voirie	232 000 525	5 568.00 \$
entr. Véhicule	232 000 523	entr. Véhicule voirie	232 000 525	4 755.00 \$
essence-diesel hiver	233 000 631	entr. Véhicule voirie	232 000 525	6 691.00 \$
TOTAL				24 648.00 \$

Adoptée

8. CORRESPONDANCES

Une liste de la correspondance a été remise à chacun, elle peut être consultée au bureau municipal aux heures d'ouverture.

9. DÉPÔT DU DEUXIÈME RAPPORT SEMESTRIEL

Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie;

QUE les membres du conseil municipal acceptent le deuxième rapport semestriel de l'année 2023, tel que soumis.

2023-11-06-05

Adoptée

10. DÉPÔT DE LA LISTE DES TAXES DÛES

ATTENDU QUE selon l'article 1022 du code municipal, le greffier-trésorier doit préparer un état mentionnant les noms des personnes endettées envers la municipalité des taxes municipales ainsi que le montant dû par chacun;

ATTENDU QU' un avis a été posté en octobre 2023 à chaque propriétaire qui a un dû à la municipalité pour taxes;

ATTENDU QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité doit être déposée à la table du conseil municipal;

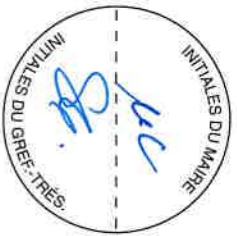
ATTENDU QUE selon l'article 1023, du code municipal, le greffier-trésorier de la municipalité locale, doit transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (MRC), un extrait de cet état;

ATTENDU QUE le solde dû au 3 novembre 2023 est de 19 092.81\$;

ATTENDU QU'il est primordial pour la santé financière de la municipalité que les taxes soient payées dans les délais prescrits.

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

2023-11-06-06



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE la liste des citoyens, citoyennes ayant un dû à la municipalité est déposée à la table du conseil municipal et **QU'**un deuxième avis soit expédié à tous les propriétaires en défaut envers la municipalité;

QUE les noms des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ainsi que le montant du par chacun soit public et **QUE** la municipalité de Sainte-Rita va transmettre la liste officielle des propriétaires ayant un solde dû à la municipalité régionale de comté (MRC) dans la première semaine de mars 2023.

Adoptée

11. DÉPÔT DU CERTIFICAT DE VÉRIFICATION MÉCANIQUE DU FREIGHTLINER

Dépôt du certificat de vérification mécanique effectuée par Les Ateliers SRM Enr. (1850-2096 Québec Inc.) de Trois-Pistoles pour le camion Freightliner en date du 31 octobre dernier.

12. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE :

- Monsieur Michel Colpron au poste de maire,
- Monsieur Jean Gagnon, conseiller au siège # 1,
- Madame Christine Charlebois, conseillère au siège # 2,
- Monsieur Émile Dubé, conseiller au siège # 4,
- Monsieur Danny Michaud, conseiller au siège # 6.

13. ATTESTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR madame Christine Charlebois ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 6 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

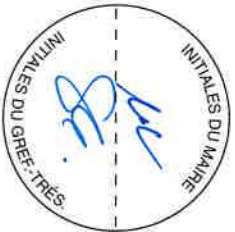
QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 6 ci-jointe comporte des coûts réalisés vérifiées.

Adoptée

2023-11-06-07



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

14. APPROBATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE –TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita aura besoin d'un emprunt temporaire afin de pouvoir défrayer la facture complète suite aux travaux de rechargement granulaire et de travaux divers dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale de la TECQ 2019-2023 effectués au cours du mois de septembre dernier par l'entreprise Hugues Guérette Inc. de Cacouna ;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita recevra le remboursement du Programme – TECQ 2019-2023 à la fin du mois de mars 2024 tel que prévu au Programme d'aide à la voirie locale ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Jean Gagnon ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les conseillers présents :

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita désire faire une demande pour l'obtention d'un emprunt temporaire chez Desjardins en attente du versement au Programme d'aide à la voirie local –TECQ 2019-2023 et que les signataires désignés à cet effet soit monsieur Michel Colpron, maire et madame Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

Adoptée

15. DÉPÔT DES TARIFS DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE POUR L'ANNÉE 2043

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil que de la municipalité de Sainte-Rita a reçu le tarif applicable au lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024. En résumé, le tarif pour les déchets solides provenant d'une municipalité ayant droit d'accès au site en vertu de l'article 64.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q. c. Q-2), en vertu du règlement 2051 relatif au lieu d'enfouissement technique est de :

- 97,\$ / tonne métrique pour les matières résiduelles
- 70,\$ / tonne métrique pour les sols contaminés autorisés
- 679,\$ / tonne métrique pour la petite
- 194,\$ / tonne métrique pour les résidus contenant de l'amiante sauf l'asphalte et les plantes exotiques envahissantes (sur autorisation)
- 97,\$ / tonne métrique pour les rejets de tri
- 72.75\$/ tonne métrique pour les rejets de procédé de la Sémer
- 72.75\$/ tonne pour les rejets de l'écocentre de Rivière-du-Loup
- 116,40\$/ tonne pour les boues d'une siccité \geq 15% avec analyse (sur autorisation)
- 111.55\$/ tonne pour les matériaux de construction
- 111.55\$/ tonne pour les rebuts volumineux provenant des organismes municipaux
- 97,\$ / tonne pour remorque domestique ou chargement de 0 à 3 mètres cubes pour un particulier (pour les déchets seulement)
- 23.00\$/ bête pour animaux d'élevage morts dont l'enfouissement est autorisé par le MDDELCC (ovins, caprins, gallinacés)
- 97,\$ / tonne métrique pour tout autres espèces;

Aussi, si le ration des matières organiques détournées vers l'usine de biométhanisation n'est pas respecté, le coût à la tonne métrique sera de 175,\$ / tonnage excédentaire. Le ratio de 2024 est établi à un minimum de 20%.

16. DÉPÔT D'EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION EN ÉQUILIBRATION 2025-2026-2027

Monsieur Michel Colpron, maire, mentionne aux membres du conseil présents de la réception du dépôt du rôle d'évaluation qui entrera en vigueur pour le prochain cycle triennal (2025-2026-2027) dont l'équilibration est obligatoire. Le résumé de l'examen du rôle d'évaluation dresse un portrait du rôle d'évaluation foncière de notre municipalité et porte plus particulièrement sur la **santé des renseignements relatifs à l'impôt à payer à l'impôt**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

municipalité. Les travaux effectués dans le cadre de l'équilibrage permettront un redressement des valeurs au rôle et favoriseront le maintien de l'équité fiscale.

17. OFFRE DU CAPAB -SPECTACLE HUMOUR / CONFÉRENCE

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil présents de l'offre en exclusivité de l'événement phare du 10 novembre prochain à 19 h 00, c'est-à-dire la conférence-spectacle de Madame Chantal Fleury. Puisque nous sommes un des partenaires privilégiés et que la vie dans les Basques nous amène à faire vivre notre communauté de toute sorte de manière créatives, le CAPAB désire nous offrir des billets pour cette conférence-spectacle qui traite de la proche aidance. Cet événement clôturera la semaine de la proche aidance qui se tient du 5 au 11 novembre prochain.

18. CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL 2023

ATTENDU QUE les membres du comité des Paniers de Noël 2023 demandent un don à la municipalité de Sainte-Rita pour les personnes dans le besoin ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus;

ATTENDU QUE la formule de l'an passé soit, distribution de bons d'achat, et non de denrées, a été retenue pour cette année aussi afin que les gens puissent ainsi acheter ce qu'ils ont réellement besoin et qui leur fera plaisir dans le Temps des Fêtes;

ATTENDU QUE le comité de la Campagne des Paniers de Noël 2023 désire avoir un responsable pour la municipalité de Sainte-Rita;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE les membres du conseil municipal de Sainte-Rita accordent un montant de 50,\$ et demandent au comité de la campagne des Paniers de Noël 2023 que ce don soit réservé pour les citoyens, citoyennes de la municipalité de Sainte-Rita et que les bons d'achat soit échangés à l'Épicerie de notre municipalité;

QUE monsieur Dany Ouellet, conseiller au siège #3, soit délégué pour représenter la municipalité de Sainte-Rita lors de cette Campagne 2023.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 50,\$.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

19. OFFRE DE SERVICE –DHC AVOCATS 2024

ATTENDU QUE Maître Rino Soucy du cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) nous avise que notre forfait téléphonique vient à échéance le 1 janvier 2024;

ATTENDU QUE le tarif demeure le même que pour l'année 2023 soit de 400,\$, taxes en sus, pour le forfait annuel de 2024;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de renouveler le forfait téléphonique pour la prochaine année avec le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau (DHC) au montant de 459.90\$ taxes incluses, le tout selon les besoins de la municipalité.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 459.90\$ taxes incluses.
Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

20. OFFRE DE SERVICE –AMÉNAGEMENT LAMONTAGNE 2024

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une nouvelle soumission pour l'épandage de l'abat-poussière en période estivale pour l'année 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil considèrent être satisfait du service reçu par l'entreprise *Les Aménagements Lamontagne Inc.* de Rimouski;

Il est proposé par madame Christine Charlebois;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

QUE la municipalité accepte la soumission pour l'année 2024 au montant de 0,4856\$ par litre et qu'il est possible qu'il y est une surcharge de carburant si le carburant augmente considérablement.

Adoptée

21. RENCONTRE MRC DES BASQUES POUR LE BUDGET (QUOTE-PART)

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal présents que la MRC des Basques invite les maires et les directeurs (trices) généraux à la présentation du budget de la MRC des Basques le jeudi 9 novembre prochain de 9 h00 à 12 h00 au bureau de la MRC à Trois-Pistoles. Par la suite, un dîner aura lieu pour tous au Café Grains de Folie afin d'accueillir madame Lorie Normandin, directrice générale à la municipalité de Saint-Médard.

22. RENCONTRES PRÉPARATOIRES POUR LE BUDGET 2024 DE LA MUNICIPALITÉ

Pour faire suite à la rencontre avec la MRC des Basques concernant le budget 2024, les rencontres pour la préparation du budget de la municipalité de Sainte-Rita se tiendront le lundi 20 novembre et le mardi 28 novembre prochain à 18 h 30.

23. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité de Sainte-Rita, il est très important que les membres du conseil municipal participent aux rencontres ou réunions des différents comités de la MRC des Basques et de la municipalité:

2023-11-06-12

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon:

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la municipalité de Sainte-Rita sur les différents comités suivants :

• Maire suppléant	Jean Gagnon
• Comité de la Bibliothèque	Jean Gagnon
• Comité des Loisirs	Émile Dubé
• MRC des Basques	Michel Colpron
• Comité des TPI	Michel Colpron
• Comité Incendie	Michel Colpron
• Mise en valeur des forêts privées	Michel Colpron / Danny Michaud
• Voirie	Michel Colpron
• Comité famille	Christine Charlebois
• Comité des aînés	Dany Ouellet
• Comité Sécurité publique	Danny Michaud
• Cuisine Collective	Danny Michaud
• Corporation Touristique	Michel Colpron, Dany Ouellet et Émile Dubé
• Corporation Premier Jalon	Michel Colpron et Jean Gagnon
• Jardins Rita de Cascia	Pascal Lavoie
• Comité consultatif d'urbanisme (CCU)	Michel Colpron et Jean Gagnon
• Cimetière l'héritage Ste-Rita	Danny Michaud

Adoptée

24. RENCONTRE AMICALE DE NOËL

Monsieur Michel Colpron, maire, discute avec les conseillers(ères) de la possibilité de préparer une rencontre amicale entre les membres du conseil municipal, les employés municipaux ainsi que leurs conjoints. Il a été établi qu'un souper serait préparé tous ensemble et partagé ici-même à la salle multifonctions le samedi 13 janvier prochain. Madame Sergine Gagnon, directrice générale est mandaté pour faire les achats requis pour l'élaboration du repas.

25. DEMANDE DU DOMAINE DU REFUGE BASQUE

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita a reçu une demande de madame Jeanne St-Arnaud et monsieur Henri Rousseau, propriétaires du Domaine du Refuge Basque du Lac-Saint-Jean concernant une exemption de taxes pour la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour les numéros matricule suivants, tous situés sur le site du Lac-Saint-Jean:

- # 150 matricule : 0416 19 6315.004
- # 11 matricule : 0416 19 6315.012
- # 70 matricule : 0416 19 6315.007
- # 111 matricule : 0416 19 6315.042
- # 2 matricule : 0416 19 6315.002



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

ATTENDU QUE la condition actuelle des bâtiments ne permet pas l'utilisation immédiate comme résidence secondaire (chalet) ou la location;

ATTENDU QUE les propriétaires s'engagent à prendre un permis de rénovation auprès de la municipalité avant la location de ses chalets;

ATTENDU QUE lorsque les réparations seront effectuées les chalets seront réévalués et la taxe sur la cueillette des ordures ménagères et de la récupération sera ajoutée;

ATTENDU QUE le Domaine du Refuge Basque demande également l'exemption pour le restaurant, lequel n'est pas en opération, au matricule #0416 19 6315 001.

2023-11-06-13

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte de suspendre la tarification de la cueillette des ordures ménagères et de la récupération pour les numéros matricule concernés;

QUE la municipalité de Sainte-Rita accepte la présente demande pour l'année 2024 seulement et sera réévalué par la suite;

QU'ADVENANT la reprise des activités du restaurant en cours d'année, les frais relatifs au service de cueillette des ordures et de récupérations seront réclamés en totalité.

Adoptée

26. REDISTRIBUTION DES REVENUS ÉOLIEN

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les conseillers(ères) de la redistribution des excédents pour l'année financière 2022-2023. La MRC des Basques a reçu en août un montant de 650 000,\$ de revenu éolien. Ce montant inclut la redevance territoriale de la MRC des Basques qui a été versée par tous les parcs éoliens à la Régie Intercommunale de l'Énergie du BSL. C'est donc 597 983,\$ qui a été redistribué entre les municipalités des Basques. Pour notre municipalité, c'est 19 261.03\$ qui nous a été remis représentant 3.22% du total à distribuer.

27. RÉSOLUTION D'APPUI –MODIFICATION DU NOM DE LA CIRCONSCRIPTION PROVINCIALE DE RIVIÈRE-DU-LOUP – TÉMISCOUATA – LES BASQUES

ATTENDU QUE la MRC des Basques se situe dans les limites de la circonscription provinciale de Rivière-du-Loup – Témiscouata;

ATTENDU QUE le nom de la circonscription n'inclut pas le nom de la MRC des Basques;

ATTENDU QUE la circonscription fédérale de Rimouski-Neigette-Témiscouata-Les Basques incluse le nom de la MRC des Basques dans le nom de la circonscription;

ATTENDU QUE l'absence de l'appellation «*les Basques*» dans le nom de la circonscription provinciale est source de confusion;

ATTENDU QUE l'absence de l'appellation «*les Basques*» dans le nom de la circonscription provinciale cause un sentiment d'exclusion pour la population et les élu-e-s au sein même de leur territoire;

ATTENDU QUE le gouvernement actuel souhaite mettre en valeur le développement des régions;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Danny Michaud et résolu unanimement par les conseillers présents;

2023-11-06-14

QUE le conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita exige au gouvernement du Québec, à la commission de la représentation électorale du Québec et à Élections Québec de modifier le nom de la circonscription de Rivière-du-Loup – Témiscouata pour «*Rivière-du-Loup – Témiscouata – Les Basques*».

QU'une copie de ladite résolution soit acheminée à monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec, madame Maïté Blanchette Vézina, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la Gaspésie – Île-de-la-Madeleine et madame Amélie Dionne, députée de la circonscription de Rivière-du-Loup – Témiscouata.
Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

28. DOSSIER

28.1. VOIRIE ÉTÉ, HIVER

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- Les travaux de rechargement granulairre et travaux divers du programme TECQ 2019-2023 effectués sur une portion des rangs des Fronteaux, des Sept-Lacs et de la route Neuve sont maintenant terminés.
- Les camions sont prêts pour l'hiver.
- La niveleuse est en bris majeur et nous regardons l'éventualité d'un nouvel achat à prix abordable.
- Monsieur Charles-Édouard Viau, mécanicien, a obtenu son permis classe 3 à la SAAQ et pourra compléter l'équipe en véhicule chasse-neige durant l'hiver 2024.

28.1.1. ENGAGEMENT DU TROISIÈME OPÉRATEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita souhaite procéder à l'embauche d'un troisième opérateur pour la voirie d'hiver pour la saison à venir;

ATTENDU QUE monsieur Aubin St-Pierre avait comblé le poste pour l'hiver 2022 et qu'il a confirmé sa disponibilité pour l'hiver 2023;

ATTENDU QUE monsieur St-Pierre possède les compétences et l'expérience nécessaires pour ce poste;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Rita considère important l'embauche d'un 3^{ième} opérateur afin de combler adéquatement toutes les plages horaires;

Il est proposé par monsieur Pascal Lavoie et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita procède à l'embauche de monsieur Aubin St-Pierre de Saint-Clément comme 3^{ième} opérateur pour la voirie d'hiver 2023-2024.

Adoptée

2023-11-06-15

28.1.2. APPROBATION D'ACHAT – GMC SIERRA 2010

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Rita recherchait une camionnette plus récente afin de remplacer le Dodge Ram qui est moins performant vu son usure;

ATTENDU QUE monsieur Robert Lebel, chef d'équipe, a vu une camionnette GMC Sierra 2010 en très bonne condition au coût de 15 000,\$ chez un concessionnaire de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE monsieur Charles-Édouard Viau, mécanicien, a été inspecter et faire un essai routier avec le véhicule;

Il est proposé par monsieur Jean Gagnon et résolu unanimement par les conseillers présents;

QUE la municipalité de Sainte-Rita approuve l'achat d'un GMC Sierra 2010 au coût de 17 246,25\$, garantie 3 mois ou 5 000 km chez Automobile Steeve Duguay Inc. de Rivière-du-Loup.

Adoptée

2023-11-07-16

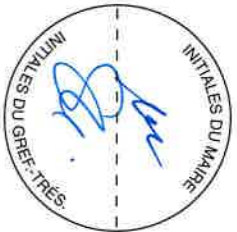
Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 17 245,25\$ taxes incluses + 349,11\$ pour le transfert d'immatriculation. Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière.

28.2. ÉTANGS

Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière, informe les membres du conseil que :

- La compagnie Nordikeau travaille présentement à l'élaboration de leurs observations sur le projet d'attestation d'assainissement municipal tel qu'exigé par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs du Québec.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

28.3. SUIVI DES RENCONTRES MRC ET AUTRES

Monsieur Michel Colpron, maire, informe les membres du conseil municipal que :

M.R.C:

- C.A. de la MRC le 4 octobre à Trois-Pistoles
- Conseil de la MRC le 18 octobre à Saint-Médard
- Présentation des chapitres 6 à 11 du schéma d'aménagement révisé le 30 octobre à Trois-Pistoles
- Présentation des chapitres 12 à 14 du schéma d'aménagement révisé le 31 octobre à Trois-Pistoles

- Prochain C.A. le 8 novembre à Trois-Pistoles
- Prochain conseil de la MRC le 22 novembre à Sainte-Françoise

MUNICIPALITÉ:

- Rencontre virtuelle avec la députée Amélie Dionne le 10 octobre
- Webinaire FQM sur les impacts des changements climatiques au niveau municipal en particulier sur les feux de forêts avec madame Sergine Gagnon le 26 octobre.

28.4. COMITÉ DES LOISIRS

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une rencontre est prévue le 22 novembre prochain afin de planifier l'horaire hivernal, la préparation de la patinoire et une activité de Noël.

28.5. BIBLIOTHÈQUE LA BIBLIORITOISE

Monsieur Jean Gagnon, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une première animation en lecture pour les jeunes a eue lieu le 28 octobre dernier. La prochaine animation est prévue le samedi 16 décembre le tout offert par le Centre d'Apprentissage CLÉ de Saint-Cyprien.

28.6. CORPORATION D'HABITATION PREMIER JALON

Monsieur Michel Colpron, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Un des logements 31/2 sera libéré pour le 1^{er} décembre.

28.7. CORPORATION TOURISTIQUE

Monsieur Émile Dubé, président, informe les membres du conseil municipal que :

- Une réunion sur le retour du Festival a eue lieu afin d'analyser les revenus et dépenses de la 18^{ème} édition. Plus de 10 000.\$ de profits ont été enregistré pour cette édition, plus que satisfaisant. Un partage en part égale entre les comités reconnus a été effectué.

28.7.1 DEMANDE DU COMITÉ 100^{ème} DE SAINTE-RITA

ATTENDU QUE le comité du 100^{ème} de Sainte-Rita procède actuellement à l'élaboration des différentes activités entourant les festivités du 100^{ième} anniversaire de désignation officielle de la paroisse de Sainte-Rita qui se tiendront principalement les 26, 27 et 28 juillet 2024;

ATTENDU QUE le but de cette présente est de solliciter la municipalité pour le prêt de la salle Multifonctions gratuitement pour la tenue de deux événements pré-festival en vue d'une levée de fonds;

ATTENDU QUE les dates retenues pour ses activités de financement dont les 18 novembre prochain et le 18 mai 2024;

Il est proposé par madame Christine Charlebois;

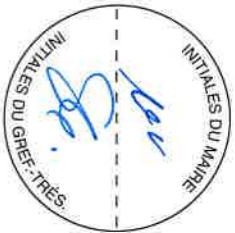
QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de prêter la salle Multifonctions ainsi que les terrains municipal afin que les activités de l'événement Sainte-Rita, 100 ans de souvenir est lieu.

Adoptée

28.8. CUISINE COLLECTIVE

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'animatrice chez CrocEnsemble des Basques étant en congé maladie pour 7 semaines, les ateliers sont présentement suspendus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Rita

28.9. ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE

Madame Christine Charlebois, représentante, informe les membres du conseil municipal que :

- Le chargé de projet a eu une première rencontre avec les responsables. Il devra intégrer plus de citoyens et de personnes des Loisirs dans le comité en place pour la suite du projet.

28.10. LES JARDINS RITA DE CASCIA

Monsieur Pascale Lavoie, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- Une dernière convée a eu lieu le jeudi 2 novembre pour le ramassage de la serre avec plus de 8 personnes présentes. Une belle saison jardin 2023.

28.11. CIMETIÈRE l'hÉRITAGE DE SAINTE-RITA

Monsieur Danny Michaud, représentant, informe les membres du conseil municipal que :

- L'AGA est convoqué pour le 14 novembre prochain, en espérant une bonne participation de la population.

29.

VARIA

29.1. DEMANDE DE FINANCEMENT –OPÉRATION NEZ ROUGE 2023

ATTENDU QUE le Groupe Scout Trois-Pistoles invite tous les collaborateurs, les commerçants, les bénévoles et les automobilistes à faire appel à leur 7^{ème} campagne Opération Nez rouge 2023 dans les Basques;

ATTENDU QUE le but de cette présente est de solliciter l'appui financier de notre municipalité pour la réalisation de l'Opération Nez rouge 2023;

ATTENDU QUE l'Opération Nez Rouge aura lieu tous les vendredis et samedis à compter du 25 novembre au 31 décembre 2023 incluant le dimanche du 31 décembre;

Il est proposé par monsieur Émile Dubé;

2023-11-06-17

QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Rita acceptent de verser 50.\$ afin de soutenir cette organisme et que notre participation sera soulignée en nous accordant une visibilité pendant toute la durée de l'évènement et que tous les profits générés par les activités d'Opération Nez Rouge 2023 dans les Basques seront remis au Groupe Scout de Trois-Pistoles afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédits

Je certifie par la présente que les crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut inscrites, au montant de 50.\$; Sergine Gagnon, directrice générale / greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question venant du public dans la salle.

CLÔTURE DE LA SESSION

À 21 h 15 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par monsieur Danny Michaud;

QUE la présente séance soit close.

Adoptée

Signé :

Président d'assemblée

Directrice générale / greffière-trésorière

Je, Michel Colpron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.